

# Toujours aussi inacceptable !

Lors de la réunion conclusive du 13 octobre, à laquelle la FNEC FP-FO a participé, le ministère a présenté aux organisations syndicales ce qui devrait être pour lui la version finale de son projet.

Les modifications sont marginales par rapport aux projets précédents.

## **La revalorisation indiciaire est toujours aussi indigente... et débouche même sur des baisses de traitement net**

En 2020, si la valeur du point d'indice n'est pas augmentée après février 2017, la plupart des salaires nets (incluant le traitement indiciaire et l'ISOE ou l'ISAE) seront à peine au niveau voire même dans certains cas inférieurs à ceux de 2010. Par exemple un certifié au 9<sup>ème</sup> échelon gagnait 2283 euros en 2010, il en gagnera 2281, si aucune mesure nouvelle n'est prise.

De plus des effets pervers pourraient surgir rapidement : fin de la GIPA pour les collègues en fin de carrière et de la prime spéciale d'installation pour les jeunes collègues. De qui se moque-t-on ?

On vous ponctionne et ensuite on dit qu'on vous revalorise en redistribuant quelques points d'indice : le procédé n'est pas neuf

Pour Force Ouvrière une vraie revalorisation, c'est une augmentation de 50 points pour tous et avec rattrapage de la valeur du point d'indice depuis 2010, soit 8%.

**La classe exceptionnelle est toujours un grade fonctionnel**, tel qu'il avait été imaginé sous la présidence de M. Sarkozy (loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010).

80% des promotions sont réservées à des collègues exerçant des fonctions particulières, et pour le reste à des collègues ayant fait preuve d'un parcours exceptionnel, le tout étant inscrit dans le marbre des statuts particuliers des différents corps. Il faudra rédiger un CV pour figurer sur la liste d'aptitude et la nouvelle évaluation jouera un rôle majeur. Une petite minorité des personnels pourra espérer accéder à cette classe.

Quant à la promesse d'une carrière sur au moins deux grades pour tous, les derniers textes nous laissent dans le plus grand doute quand on lit qu'une opposition à l'accès à la hors-classe pourra être formulée par l'autorité hiérarchique. Il n'y a aucun engagement sur l'accès à la hors-classe pour tous les collègues qui partiront en retraite l'année prochaine.

## **Le projet de refonte de l'évaluation des personnels est toujours aussi dangereux**

Il reprend dans ses orientations, la philosophie de la réforme Chatel de mai 2012: abandon de la note chiffrée annuelle (double notation pour les professeurs du second degré).

Comme en 2012, ce projet d'évaluation des professeurs minore considérablement les tâches d'enseignement en classe au profit de missions annexes, difficilement quantifiables, et fort discutables: « *coopérer au sein d'une équipe* », « *contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement.* »

Il n'apprécie plus le travail des personnels sur la manière dont ils s'acquittent de leurs obligations réglementaires de service définies nationalement, mais sur des exigences décidées localement, dans le cadre des projets d'établissement et des projets éducatifs territoriaux. Les quelques modifications de dernière minute dans le projet de grille d'évaluation ne changent rien à la logique d'ensemble !

Ce projet met en place un « *accompagnement des enseignants* » qui est relatif à « *la construction et la formalisation de la stratégie d'enseignement au sein de l'école ou de l'établissement* », ce qui consacre une logique de territorialisation. « L'accompagnement »

individuel peut être décidé par le chef d'établissement ou l'inspection voire par le conseil pédagogique en cas « d'accompagnement » collectif!

Des personnels fragilisés et déstabilisés, des avancements d'échelon accélérés et des promotions de grade découlant de cette évaluation qui permet tous les arbitraires : c'est non !

Nous sommes confortés dans le refus de FO de signer en 2015 le protocole PPCR dans la fonction publique, avec la CGT et Solidaires. Bien que syndicalement minoritaire, le Premier ministre avait décidé d'appliquer la méthode du coup de force, malgré la règle légale de l'accord majoritaire qu'il a contribué à mettre en place.

Les syndicats Force Ouvrière de l'enseignement primaire et secondaire, la CGT et SUD se sont adressés ensemble à la ministre pour lui demander de renoncer au dispositif concernant la classe exceptionnelle et l'évaluation ainsi que de véritables négociations sur d'autres bases afin de compenser les pertes de pouvoir d'achat subies par les enseignants.

**La ministre veut aller vite !**

Présentation pour avis au CTM le 16 novembre : le vote contre s'impose !

Publication des décrets avant le 31 décembre.

**Pour la FNEC FP-FO l'urgence c'est l'action commune à tous les niveaux pour repousser ce projet, pour l'abandon du projet d'évaluation.**

**La FNEC FP-FO propose des assemblées du personnels, des RIS et HIS dans les écoles et établissements secondaires pour rassembler les personnels et leurs organisations syndicales sur cette exigence.**